

Municipales en Alsace : fini le bilinguisme

L.D.(lefigaro.fr) avec AFP
08/12/2007 | Mise à jour : 17:25 |

Désormais seules les professions de foi écrites en français, et non plus celles en allemand, seront acceptées. Une décision que déplore un élu du Conseil régional.

«Il ne faut vraiment rien comprendre à l'Alsace pour créer de telles instructions», s'insurge le vice-président du conseil régional d'Alsace, Bernard Stoessel, (Modem). Un document publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur prévoit que désormais seules les professions de foi rédigées en français pourront être acheminées et remboursées.

Jusqu'à présent, les deux départements d'Alsace et les 19 cantons de Moselle bénéficiaient d'instructions qui prévoyaient la possibilité de produire des professions de foi bilingue français-allemand.

Pour Bernard Stoessel, «il en va du respect des personnes âgées et du respect de la tradition et de l'avenir». L'élu rappelle également qu'en Alsace, «tous les efforts sont faits pour que la région retrouve un bilinguisme actif». Il entend donc présenter une motion au Conseil régional d'Alsace et aux conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.